



Les NOUVELLES de l'ACcRéPa



N° 62
JUN 2013

ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

HORIZON LIBERTE

Automobiles et Camping Cars

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry
mail : contact@horizonliberte.fr



-10% sur les accessoires
Réservé aux membres de
l'ACCREPA

Magasin d'Accessoires
et Pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars

Association Camping-Cariste Région Parisienne

2 rue Saint Philibert - 91220 Le Plessis-Paté

☎ 06.10.92.08.22

Courriel : accrepa@accrepa.fr Site Internet <http://www.accrepa.fr>

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le N° W782001836
Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance ALLIANZ n° 45413848
Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes (F.I.C.M.).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

selon l'Assemblée Générale du 17 novembre 2012 et le Conseil d'Administration du 18 novembre 2012



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



PRÉSIDENTE
Jocelyne LEBLANC
☎ 06.10.92.08.22
Courriel : leblancjojo@hotmail.com



Vice-présidente
Trésorière
Brigitte LE CALVEZ
☎ 01.69.38.92.15 / 06.08.06.08.01
Courriel : brigittelecalvez@hotmail.fr



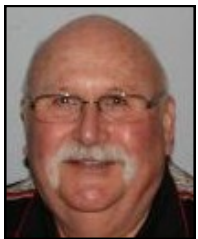
Vice-président
Roger OLLIVIER
☎ 06.84.98.79.70
Courriel : rogerollivier@sfr.fr



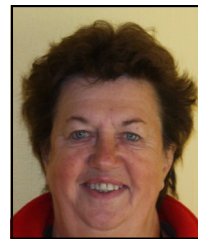
Comptable
Jean-Claude METEYER
☎ 06.60.23.09.98
Courriel : maxamelina@orange.fr



Secrétaire
Relations publiques
Annick DEBAERT
☎ 06.80.06.88.00
Courriel : annick.debaert@free.fr



Coordinateur de sorties
Guy FRESSANCOURT
☎ 01.69.83.09.78 / 06.08.62.07.80
Courriel : guy.fressancourt@sfr.fr



Publicité
Liliane FERRAND
☎ 01.48.28.27.16 / 06.80.04.85.55
Courriel : liliane.ferrand44@orange.fr



Responsable site internet
Jean-Claude MOUFFLE
☎ 01.69.31.47.06 / 06.59.84.83.08
Courriel : jean-claude.mouffle@sfr.fr



Boutique ACcRéPa
Nicole LIEBIG
☎ 06.80.62.94.07
Courriel : francois.liebig@orange.fr



Sonorisation
Marc BEAURAIN
☎ 01.64.06.95.38 / 06.83.42.96.76
Courriel : beaurain.marc@orange.fr

DÉLÉGUÉS



Rédaction Journal
Marie-Louise LEVEQUE
☎ 01.60.84.54.57 / 06.74.35.97.46
Courriel : mlgrimaux@free.fr

RÈGLES DE PARUTION : « Les Nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution trimestrielle (Mars, Juin, Septembre, Décembre) avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non-conforme aux buts de l'Association.

Coordonnées GPS: Latitude :44.77526°
Longitude :3.88788°

N88

Brioude
Crapon
Aurec
Sainte-Genève
Langheac
Saugues

PRADELLES Haute - Loire

BIENVENUE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la salaison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la salaison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la salaison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISSON

43
Pradelles

www.salaisons-de-pradelles.fr

Pelletier textiles
au service du textile technique

Protection thermique
pour Camping car, Caravanes, Véhicules de tout genre, Objets de la vie courante (baffles, coussins mobilhome)

Râches pour Terrasse mobilhome, maison, porte de garage en PVC... Voitures, Motos, Vélos... Remorques particuliers ou agricoles, Signalisation chantiers, Protection pylônes de remonte pentes, Solettes, Tauds de bateau, Réparation toiles sportives (parachute, voiles marines), Création banderoles pub, Tapis de sol pour milieux scolaires...

-10% aux ACcRéPiens hors promotion

Pelletier textiles - 64 rte de Foëcy - 18100 Vierzon
Tel : 09 53 375 721 - Fax : 09 58 375 721
www.pelletier-textiles.com
contact@pelletier-textiles.com

PLASTOREX

21 du plan d'auster - 38200 St Claude
TEL : 03 84 43 84 43 - contact@plastorex.com

www.plastorex.com



Fabriqué dans le Jura
La garantie d'une vaisselle de qualité et d'un service de proximité

VAISSELLE EN MÉLAMINE DE QUALITÉ UTILISÉE PAR TOUS LES PROFESSIONNELS EN COLLECTIVITÉ

TESTÉE PAR DES LABORATOIRES AGRÉÉS



SOMMAIRE

Pages

Composition du Conseil d'Administration	3
Le mot de la Présidente de la FICM	6
Le mot de la Présidente de l'ACcRéPa	7
Bienvenue - Remise de plaque bleues	8
Prévisions de sorties	9
Assemblée Générale : Convocation	10
D ° : Programme	11

Au programme :

- Forum des voyages à VITRÉ 12 - 13

Comptes rendus :

- La pêche : un week-end au bord de l'eau 14-15
- Galette des rois 16
- Retrouvailles de printemps 23-24-25

Bulletins d'inscription :

- Assemblée Générale 27

Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 31

Conditions générales et particulières 32



(Hébergement et Envoi des Dépeches par Web
pour les Itinérants et les Globes trotters)

Grace à **HEDWIG**, vos courriers vous
suivront dans tous vos déplacements

*****C'est simple et pratique*****

Utilisez une adresse fixe en France
Et gérez votre courrier postal à distance!

Vous pouvez consulter nos formules sur
www.hedwig-france.com



Contactez nous sur le:
04 32 76 28 43 ou 06 12 63 50 35
Ou envoyez nous un mail sur
l'adresse :
contact@hedwig-france.com

ANNONCEURS

ALDEN

ATELIER DES LOISIRS

ESSONNE-CARAVANES

EUROMER

EXPO CAMPING-CARS

VANS FAUTRAS

FIRESTONE-DRIVERITE

FRANCE PASSION

HEDWIG

HORIZON LIBERTÉ

MAIF

MFA

MARQUET

MAURITANIE AVENTURE

PELLETIER

PLASTOREX

PROTEC-CAR

SALAISONS DE PRADELLES

L'ACcRéPa remercie les annonceurs qui,
par leur contribution,
permettent la parution de ce bulletin.

Ne les oublions pas dans nos achats.

Présentons leur notre carte du club
afin qu'ils puissent se rendre compte
de l'impact de leur publicité



Pourquoi me regardent-ils ?

(vu lors des Retrouvailles de printemps)

Le mot de la Présidente de la F.I.C.M.

FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES

F.I.C.M. aisbl - IFMC npmio
Site Internet : <http://www.ficm-aisbl.eu>
Présidente : Rose Marie DELANNOY



COMMUNIQUÉ no. 3/ mai 2013

Chers membres affiliés des clubs et fédérations de la FICM,

Les différentes réunions de la FICM ont eu lieu les 6 et 7 mai 2013 à Orange (France), à l'occasion des journées de convivialité partagées avec les clubs de la FFACCC.

Avec un regard sur le futur, et au nom de tous les membres du bureau de la FICM, j'ai le plaisir de vous annoncer, dès maintenant, les deux prochaines rencontres internationales EuroCC.

En 2014, nous avons une grande première : la rencontre internationale 2014 aura lieu au Portugal. Du 6 au 12 mai 2014, nous nous retrouverons pour la deuxième fois dans une capitale européenne, Lisbonne, et le circuit du voyage de prolongation, du 12 au 18 mai 2014, se fera entre Lisbonne et Porto.

Le programme détaillé de ce premier EuroCC au Portugal vous sera communiqué prochainement, mais pensez dès maintenant à ce voyage vers le sud et réservez ces dates sur votre agenda.

Pour l'EuroCC 2015, nos routes nous conduiront vers le nord, en Belgique. Notre ville d'accueil sera Tournai. Certains d'entre vous se souviendront certainement de l'évènement EuroCC 2004 dans cette belle ville belge ... et voici que, pour la première fois à la FICM, nous retournerons au même endroit après 10 ans, pour y célébrer un deuxième EuroCC. Le voyage de prolongation sera d'une durée d'une semaine. Le programme de cette nouvelle rencontre est actuellement à l'étude.

Bien entendu, nous continuerons à vous informer au sujet de ces deux grandes rencontres internationales 2014 et 2015 pour que vous puissiez diffuser amplement ces événements à venir.

En attendant, profitez au mieux de vos petits et grands déplacements avec notre passion commune, le tourisme itinérant en motorhome.

Cordialement,

Rose-Marie Delannoy
Présidente FICM

F.I.C.M.aisbl - IFMC npmio
Association Internationale Sans But Lucratif
Immatriculée sous le n° W354002273 à la sous-préfecture de ST-MALO (F)
Siège social et Secrétariat Général : 36, rue du Stade-35260 CANCALE - FRANCE



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à toutes et tous,

Je vous fais ce petit mot sous le soleil...Hé oui enfin il est arrivé...

Nous avons donc remis la coupe en jeu à Orange et cette année nous avons trouvé plus fort. Elle est allée faire un tour dans nos belles montagnes avec le président du CCC Rhône-Alpes. Bravo à ses athlètes. Je tiens aussi à féliciter le président du CCC Provence Côte d'Azur ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation et tout le travail fourni pendant ces jeux. Bien sûr je remercie aussi nos athlètes pour leur participation et tous nos supporters venus très nombreux.

Pendant ces jeux, nous avons appris que l'année prochaine, la FETE DES CLUBS aura lieu à Port sur Saône aux alentours du 29 Mai 2014 organisée par le CCC Est.

Nous avons aussi appris avec grand bonheur qu'il y aura un Euro CC en 2014 au PORTUGAL à LISBONNE (du 6 au 12 mai avec prolongation jusqu'au 18 Mai) et en 2015 en BELGIQUE à TOURNAI.

Nos sorties de printemps auront été quelque peu perturbées mais qu'importe, la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous et c'est bien là le principal. Même la neige était encore au rendez-vous à Pradelles fin Mai...

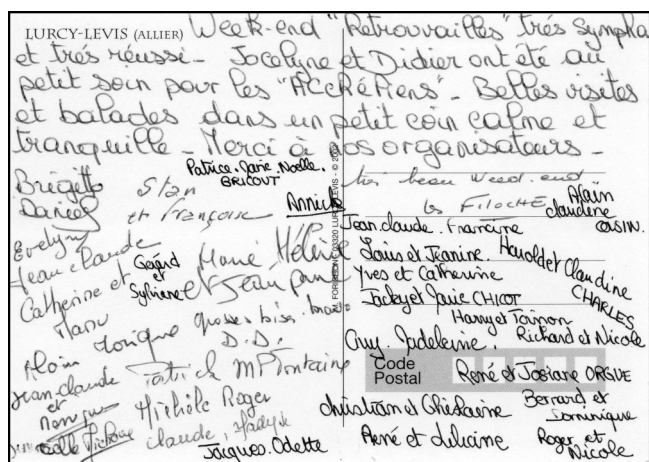
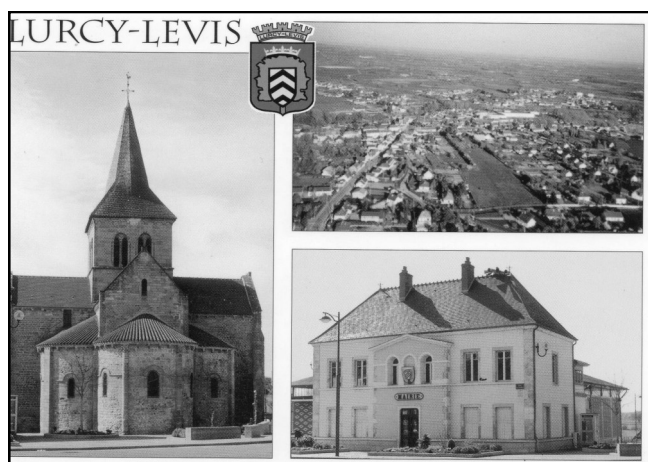
Il ne restera plus que la sortie de septembre en Pays de Somme, le salon du Bourget (fin septembre) avant l'assemblée générale qui se tiendra les 26 et 27 Octobre à SOLIGNY LA TRAPPE (Orne). Attention suite à des travaux de réfection, nous avons été obligés de changer de lieu.

Ensuite vous pourrez vous faire plaisir en allant à VITRÉ au Forum des voyages et peut être choisir une belle destination pour 2014. Durant cette organisation une tombola est organisée. Comme l'année dernière le gros lot sera un voyage en Mauritanie. Merci à "Mauritanie aventure" présidé par Guy Martin pour ce très beau lot.

En attendant, profitez bien de vos maisons à roulettes et j'ai toujours une pensée pour tous ceux qui ont des ennuis de santé. Soignez vous bien et gardez le moral pour que l'on se retrouve au plus vite.

Avec ma plus sincère amitié

JOCELYNE



BIENVENUE A L'ACcRéPa

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux amis qui nous ont rejoints au cours de ces derniers mois

		<u>Département</u>
STAEHELIN	Christian et Monique	77
HOFFELE	Albert et Danielle	28
KEUSSÉOGLOU	Guy	27

Nous espérons les voir souvent

REMISE DE PLAQUES BLEUES



Patrice et Marie-Noëlle BRICOUT



Harold et Claudine CHARLES



Jacky et Marie CHICOT

PREVISIONS SORTIES pour 2013

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place

Sorties avec l'ACcRépa

09 au 22 septembre	La Somme	Patrick et Marie-Pierre FONTAINE André et Nicole BEAUBEAU
26 au 27 octobre	AG de l'ACcRéPa à Soligny-la-Trappe	Jocelyne LEBLANC

Sorties organisées par la F.F.A.C.C.C et les autres clubs

05 au 11 août	Festival international de folklore de PORT-sur-SAONE (voir notre revue n° 61)	C.C.C. Est
18 au 24 septembre	Fête de la bière à MUNICH (voir notre revue n° 61)	C.C.C. Est
22 septembre au 07 octobre	Circuit en SICILE (voir notre revue n° 61) (6 équipages ACcRéPiens se sont inscrits, pas VOUS ?)	F.F.A.C.C.C.
07 au 12 novembre	Forum des voyages à VITRÉ	Association Ouest Camping-Car

ATTENTION ! ATTENTION !

Lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2012, il a été décidé que le **paiement des sorties d'une durée supérieure à un week-end** s'effectuerait désormais comme suit :

- Chèque d'acompte de 30% du prix demandé, plus les frais de dossier, qui sera mis en banque dès la clôture des inscriptions.
- Deuxième chèque du montant du solde qui sera mis en banque une semaine avant la sortie.

Les deux chèques seront à joindre au bulletin d'inscription.

Les chèques afférents à une **sortie d'un week-end** seront mis en banque une semaine avant la sortie (sauf cas particulier).

Réservation obligatoire.

Évitez d'arriver à l'avance sur le lieu du rassemblement

INFORMATIONS

ENTRÉES AU SALON DU BOURGET

Si vous êtes intéressés par des billets à prix réduit, faites-vous connaître auprès de Jocelyne LEBLANC soit par courriel, soit par téléphone.

EUROMER communique :

Ferry pour la GRECE

25% DE REDUCTION SUR LES VEHICULES

(compagnies Anek Lines/Superfast ferries)*

30% sur les LIGNES INTERIEURES GRECQUES

(compagnies Anek Lines/Superfast ferries / en réservant simultanément la traversée Italie-Grèce)*

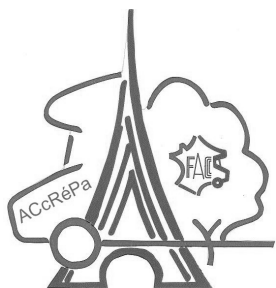
LE CAMPING A BORD EST DISPONIBLE DU 01/04/13 AU 31/10/13

Autres destinations en Ferries :

5% DE REDUCTION SUR LA MAJORITE DE NOS LIGNES MARITIMES

(voir liste des traversées en agence)*

*applicable sur les tarifs HT passagers & véhicules, voir détails & conditions en agence.



Association Camping-cariste Région Parisienne

CONVOCAATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Salle polyvalente - SOLIGNY LA TRAPPE (61380)

N 48°36'58.8" - E 0°32'35.4"

26 Octobre 2013 à 15h00

Madame, Monsieur

Vous êtes convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire de notre association qui se tiendra le:
Samedi 26 Octobre 2013 à partir de 15h00 dans la salle polyvalente de Soligny-la-Trappe.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport et compte rendu financier
- Rapport du contrôleur aux comptes
- Ré-adhésions
- Montant des cotisations
- Calendrier prévisionnel des sorties 2014 - 2015
- Site Internet
- Informations Générales (FFACCC...)
- Election des Administrateurs
- Réponse aux questions posées par écrit avant le **30 Septembre 2013**

APPEL A CANDIDATURE

Comme chaque année nous faisons appel à vous pour renforcer le conseil d'administration.
Rejoignez-nous en remplissant le dernier « encadré » du bulletin d'inscription.

Après l'apéritif de bienvenue où nous remettrons les plaques bleues aux nouveaux adhérents, nous passerons à table. Le dîner sera servi par Eric Hubert (charcutier-traiteur à IGE)

Le lendemain midi, après l'apéritif offert par l'ACCRéPa, un buffet froid vous sera proposé; les personnes qui ne l'auraient pas commandé pourront amener leur repas dans la salle et se joindre à nous.

Si, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas être présents, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre pouvoir.

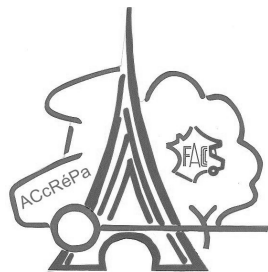
Le prix de la cotisation 2014 est de 60€ (+10€ pour les nouveaux adhérents).

Les administrateurs seront convoqués en Conseil d'Administration le Dimanche 27 Octobre à 10h.

Prix de la soirée avec repas du samedi soir et buffet du dimanche midi: 58€

Prix de la soirée avec repas du samedi soir seulement 47€

N'oubliez pas de nous retourner votre bulletin d'inscription
Avant le 30 SEPTEMBRE 2013



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Salle polyvalente - SOLIGNY LA TRAPPE (61380)

N 48°36'58.8" - E 0°32'35.4"

26 et 27 Octobre 2013

PROGRAMME

Samedi 26 Octobre

A partir de 10h00: accueil des camping-cars sur le parking de la salle polyvalente. Nous passerons la nuit du samedi au dimanche sur le parking

Repas dans les camping-cars

14h00 : pointage des présents et enregistrement des ré-adhésions 2014.

15h00 : début de l'assemblée générale.

17h30 : clôture de l'assemblée générale

18h00 : réaménagement de la salle pour le repas

19h00 : remise des plaques bleues

20h00 : Repas servi à table par le traiteur

Pendant le repas, pour se dégourdir les jambes ou faciliter la digestion, nous pourrions exécuter quelques pas de danse. Nos conteurs pourront nous raconter leurs histoires les plus drôles, nos chanteurs nous faire entendre leur jolie voix.

Au cours de la soirée une tombola au profit du téléthon sera organisée.

Dimanche 27 Octobre

Pour les administrateurs :

10h00 : Réunion du Conseil d'Administration

Pour les autres :

10h00 : le troc des camping-caristes

12h30 : ACcRéPapéro - **Présence de M. le Maire de Soligny**

13h00 : repas en commun dans la salle

- repas froid traiteur (si commandé)

- repas tiré du sac

Après le repas :

Balade ou jeux en salle ou dislocation

Lundi 28 Octobre

Prolongation : Visite de l'association

« Les bouchons d'amour » à Mortagne au Perche

MENU

Pétillant à la crème de mûre maison
Avec ses canapés

Paupiette de perche
à la mousseline de saumon
Poêlée de légumes

Sorbet pomme, calva traiteur

Magret de canard au poivre vert
Gratin dauphinois, tomate provençale

Salade et sa brochette de fromage

Omelette norvégienne

Café

Riesling
Bordeaux
Eau de source

**IMPORTANT : Renvoyez, impérativement, votre bulletin d'inscription (en fin de revue)
Avant le : 30 SEPTEMBRE 2013**



FORUM des VOYAGES au PARC des EXPOSITIONS à VITRÉ (35500)
Route d'Argentré du Plessis (D88) – Chemin du Feil (Route de la Piscine du Bocage)
07 au 13 novembre 2013

PROGRAMME

Informations Générales :

GPS : N 48°06'26,3" et W 001°11'43,1"
Marché du Terroir

Jeudi 7 Novembre de 9 h à 18 h

Accueil des participants toute la journée
(Badges, Sac d'accueil et Informations)

Vendredi 8 Novembre

09 h à 12 h Continuité de l'accueil
14 h Ouverture officielle du Forum
18 h Apéritif de Bienvenue avec les
Autorités locales

Samedi 9 Novembre

09 h à 12 h et 14 h à 18 h
Informations sur les Voyages
19 h Soirée Repas AOCC avec animation
(Réservation à faire lors de votre arrivée)

Visites guidées Ville ou Château,
Journée du Vendredi et Samedi matin
(selon le nombre)

Dimanche 10 Novembre

09 h à 12 h et 14 h à 18 h Suite du Forum
18 h Tirage de la Tombola (lots affichés)
Le 1^{er} lot est un VOYAGE offert par
MAURITANIE AVENTURE
19 h Clôture du Forum avec Apéritif

Lundi 11 Novembre

Matinée selon vos choix
(Présence libre aux cérémonies devant le
Château)
13 h Repas de Gala avec Orchestre

Mardi 12 et Mercredi 13 Novembre

Excursion en car vers FOUGÈRES et/ou
Baie du MONT SAINT MICHEL

Aux stands des agences françaises et étrangères vous seront proposés leurs programmes 2014.
Les conseillers voyages vous renseigneront sur leurs destinations préférées.

Pas de branchement électrique sur le site – Possibilité de réservation hôtelière en la ville.
Au Camping attenant, Aire de service disponible gratuite et/ou Stationnement au Camping avec électricité à 13 €/jour.

Veuillez adresser le Bulletin d'Inscription **avant le 20 octobre 2013** avec votre chèque à :

Gérard BAUDRY – aocc – 7 Rue des Champs Verts – 49000 ANGERS

Tél. : 02 41 47 68 23 **Email RECTIFIÉ : ulyse.41@modulonet.fr**

Bulletin d'Inscription obligatoire (écrire en MAJUSCULES) FORUM des VOYAGES 2013

Nom.....Prénoms.....

Adresse.....

Club.....N° adhérent.....N° Camping-Car.....

Téléphone Fixe.....Portable.....Email.....

Participation 18 € xpersonne (s) =.....

Visite Vitré (cerclez) Ville ou Château 10 € xpersonne (s) =.....

Repas de gala 32 € xpersonne (s) =.....

CHÈQUE à établir à l'ordre de FFACCC TOTAL

Option payante : Stationnement au Camping jouxtant le Parc Expo écrire oui.....

Non adhérent à la FFACCC ou à la FICM à l'inscription, versement d'un droit d'entrée de
13 € par équipage, remboursable si adhésion à la FFACCC.

Date et Signature de l'adhérent

Organisateurs AOCC



PROLONGATION suivant le FORUM des VOYAGES à VITRÉ (35)

Excursion avec guide en Pays touristique de FOUGÈRES

A travers ce circuit, c'est une véritable immersion dans l'histoire locale et la culture galloise de Haute-Bretagne qui vous attend.

Découverte du « **Fabuleux Château de Fougères** » situé au croisement des grands chemins de Bretagne, du Maine et de Normandie...il demeure aujourd'hui l'un des châteaux les plus imposants d'Europe...

Durant 1 h 30 environ, vous entrerez au cœur d'un parcours visuel et sonore mettant en scène l'histoire de la forteresse médiévale, la vie quotidienne, l'histoire des marchés de Bretagne.

Puis direction **Au Pays des Contous** en allant déjeuner chez Bruno « Le Contou ».

Ce repas (avec apéritif, vins et café compris) ravira votre palais tout autant que vos oreilles, vous plongeant dans l'ambiance des « contous » et des « disous » de Haute-Bretagne...

Pour parfaire, la **Granjagoul ou Maison du patrimoine oral en Haute-Bretagne** vous recevra (durée 2 heures) pour un moment chaleureux, convivial et drôle dans l'esprit des veillées d'autrefois avec la participation des conteurs du pays.

Une petite collation vous sera servie après le spectacle.

Excursion avec guide du Pays de la BAIE du MONT ST MICHEL

En matinée, visite de l'**Abbaye du Mont Saint-Michel**, la Merveille de l'Occident.

Départ du belvédère et point de vue sur la baie, transfert vers le village et l'Abbaye avec le nouveau système de navettes, montée vers l'Abbaye et visite.

Déjeuner à **La Ferme St Michel** (avec apéritif, vin et cidre, café compris).

Lors du retour en après-midi, visite de **Dol de Bretagne**, ville médiévale avec ses maisons à pan de bois et à porches, la Cathédrale du XIIIème...

Pour ces balades durant la prolongation, avec possibilité de profiter des deux excursions, un **Bulletin spécifique d'Inscription** est à adresser également, de préférence avec le précédent, **avant le 20 octobre 2013**, avec votre chèque à :

Gérard BAUDRY- aocc – 7 Rue des Champs – Verts – 49000 ANGERS

Tél. : 02 41 47 68 23

Email **RECTIFIÉ** : ulyse.41@modulonet.fr

Bulletin d'Inscription (écrire en MAJUSCULES) PROLONGATION(S) du FORUM 2013

Nom.....Prénoms.....

Adresse.....

Club.....N° adhérent.....N° Camping-Car.....

Téléphone Fixe.....Portable.....Email.....

En Pays de Fougères 44 € xpersonne (s) =.....

En Baie du Mt St Michel 51 € xpersonne (s) =.....

CHÈQUE à établir à l'ordre de AOCC

TOTAL

Date et Signature de l'adhérent

Organisateurs AOCC

Yves Levionnois et Louis Valotaire



Association bénéficiaire de l'Agrément tourisme de la FFACCC IM075100284-ASSURANCES ALLIANZ N°45413848
Association amicale et bénévole des utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Association de la FFACCC, membre effectif de la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes AISBL
Déclarée le 13/11/2008 et inscrite à ST MALO (35) sous le n° W442005487

UN WEEK-END AU BORD DE L'EAU



Avant tout, un grand merci

à Gisèle et Gilbert TRANCHANT, qui ont organisé ce week-end de pêche à la truite.

Un accueil de premier ordre qui nous a été réservé le vendredi 19 avril 2013, avec un volontaire << certainement désigné d'office>> pour nous indiquer les emplacements de nos camping-cars et nous remettre un petit cadeau de bienvenue offert par la société Salinski camping-car d'Orgeval.

Une fois installés, nous nous sommes tous retrouvés dans la salle jouxtant les étangs pour prendre un apéro (à l'espagnol). Pour ceux qui le désiraient, la salle des étangs de Rueil restait à notre disposition afin que nous puissions continuer cette convivialité au moment du repas du soir.

Enfin le grand jour est arrivé, ce samedi de pêche attendu par beaucoup d'entre nous. Réveil à l'aube et direction les étangs ; à gla gla dans le froid et le vent (pourtant nous étions bien sous la couette) mais qu'à cela ne tienne les truites nous attendent, alors courage, on se couvre et nous y allons de bon cœur. Les premiers, donc les plus courageux, sont déjà en place depuis 7 heures du matin. Toute la matinée les truites ont fait le bonheur de la majorité d'entre nous, avec des fortunes diverses bien entendu.

Pendant ce temps, les non pêcheurs se sont réunis et sont partis faire une petite balade d'environ 2 heures (je crois que nous appelons ça une randonnée) guidés par Christiane et Michel qui, par leur gentillesse, ont su nous faire découvrir les petits coins sympas des environs. Ce petit plus nous a été bien agréable, nous avons eu la chance d'avoir parmi nous un camping-cariste habitant le village, ce qui nous a bien dépanné pour le tabac, la boulangerie, les bouteilles de gaz et aussi pour les cartes postales.

Comme tous les jours midi arrive. Pour ceux qui le désiraient, il était possible de commander des plats préparés à la buvette des étangs (en plus c'était chaud) ; pour les autres, direction le cocon du camping-car.

Après s'être restaurés, nous nous sommes tous retrouvés à nouveau autour de l'étang, nouvel emplacement et nouveaux espoirs, pour cet après midi de pêche et pour constater avec bonheur que le poisson n'attendait que notre retour. A 19heures, fin des hostilités. Rendez-vous nous est alors donné à 20 heures dans la salle qui nous a été attribuée pour ce week-end. On remarque que plusieurs pêcheurs se sont réunis autour du point d'eau afin de faire le nettoyage de leur pêche miraculeuse.

Il est déjà 20 heures, et nous nous installons autour des tables qui ont été disposées par des volontaires de l'association.

Il est l'heure de proclamer les résultats de cette journée.

Les jeunes :

1 ^{er} Paul LEVASSEUR	avec 13 truites.
2° Jules LEVASSEUR	avec 9 truites.

Les femmes :

1ère Colette GUILLIN	avec 25 truites.
2° Mélanie LECARDINAL	avec 6 truites.
3° Nadia TOUCHART	avec 5 truites.
4° Jeannine LECARDINAL	avec 4 truites.
5° Violette BENTOT	avec 3 truites.

Les hommes :

1 ^{er} Michel Toni	avec 39 truites.
2° Patrick Fontaine	avec 35 truites.
3° Antoine Lecardinal	avec 32 truites

Toutes et tous on été méritants lors de cette 1^{ère} journée de pêche et, promis, l'année prochaine nous laisserons moins de poissons dans l'étang car 960 truites ont été lâchées et nous en avons sorti (que) 450. Ce qui nous laisse de l'espoir. A l'issue des résultats dans un choix très varié, chacun est reparti avec une récompense.

Il est maintenant l'heure de passer aux choses sérieuses ; nous passons à l'apéritif (sangria) et arrive le repas : paëlla. Une soirée dansante a clôturé cette belle journée dans une ambiance de fête.

Mais nous n'allons pas nous quitter comme ça car il y a le dimanche et un réveil aux croissants, très agréable ce beau geste de sympathie. Pour les plus courageux il y a re pêche (il reste des truites), les plus assidus se sont à nouveau mis à la tâche autour de l'étang dès 7 heures et re balade pour les randonneurs, qu'il est doux de marcher et de découvrir l'environnement de nos haltes.

Il est déjà temps de nous quitter, chacun et chacune va retourner à son quotidien avec de nouveaux souvenirs dans la tête.

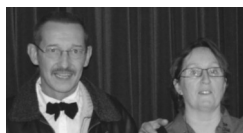
Nous allons remercier, car sans eux ce week-end n'aurait pas eu lieu ;

-Gilbert et Gisèle TRANCHANT pour l'organisation, Dominique et Elisabeth GUIGNARD, Fernando et Reine CERQUEIRA Joël et Annie BOUARD pour leur gentillesse de nous avoir servis à table?.

-M° Salinski de la société Île de France camping-car d'Orgeval qui nous a offert les coupes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un représentant du journal local pour faire écho de notre week-end.

Et toutes les personnes qui ont œuvré dans l'ombre pour que ces journées d'avril 2013 nous permettent d'avoir des souvenirs en commun.



Nadia et Hubert KULITZA



Pensez à aller sur notre site, d'autres photos vous y attendent et elles sont en couleur !

Galette des rois du 21 janvier 2013 à Fontaine-Fourches



C'est avec une certaine appréhension que nous prenons la route pour Fontaine-Fourches. En effet il a neigé cette nuit et la route n'est pas encore dégagée. Nous prenons donc la route avec prudence, une fois sur l'autoroute la circulation est bonne. Arrivés à proximité du lieu de rassemblement la route devient à nouveau difficile et nous devons rouler avec prudence.

Il est 15h lorsque nous arrivons à la salle des fêtes. Nous sommes accueillis par les membres du club présents. Nous sommes informés des réjouissances de la soirée : 19h présentation des nouveaux adhérents dont nous faisons partie et retour dans nos CC pour nous préparer pour la soirée.

À 19h tout le monde est là, Jocelyne nous précise le déroulement de la présentation et nous présente nos parrain et marraine Catherine et Yves Thomasy qui nous accompagneront sur la scène. Et voilà nous sommes maintenant membres de l'ACcRéPa à part entière s'en suit une séance de photo pour la prospérité.

De retour à la salle pour la soirée nous découvrons l'ambiance festive et déguisée, la bonne entente règne entre tous les membres. Les déguisements sont tous plus beaux les uns que les autres. Il nous est difficile de reconnaître les personnes que nous avons rencontrées en début de soirée. Une séance de photos s'impose



Après cette séance photos l'apéritif nous est servi avec ses petits canapés préparés pour certains par un couple membre du club. Tout est vraiment bon et cela prévaut un excellent repas. Les conversations s'engagent et pour nous c'est l'occasion de mieux connaître Catherine et Yves nos parrain et marraine et bien d'autres personnes. L'ambiance est bien agréable bien au chaud alors que dehors tombe une pluie verglaçante ce qui présage bien des problèmes pour le lendemain. Mais nous ne sommes pas encore dimanche et nous profitons des excellents plats qui nous sont servis. La soirée continue dans une ambiance dansante jusqu'à l'aube.

La prudence est de rigueur pour retourner à notre camping car, car le sol est glissant.

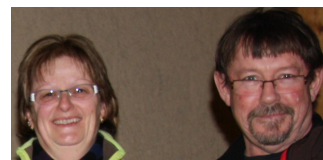
Après un sommeil réparateur et un bon petit déjeuner nous nous retrouvons à plusieurs en promenade au village dans l'histoire de nous mettre en appétit pour le repas de midi. Quelques achats sont faits à la boutique du club, polo, cravate et autre. Pendant ce temps Yves et Catherine prennent la route bien verglacée. Il leur faudra 45mn pour parcourir les 15 km qui nous séparent de la grande route.

À midi l'apéritif nous est proposé : canapés et autres mises en bouche qui ont un grand succès. Il s'en suit un repas gargantuesque qui nous permettra de tenir jusqu'à la nuit.

Pour nous le week-end s'arrête là car nous aussi devons prendre la route du retour en effet lundi c'est le boulot. Il nous faudra 3 bonnes heures pour rentrer avec le verglas et la neige.

Vivement la prochaine sortie que l'on se retrouve.

Pensez à aller sur notre site, d'autres photos vous y attendent et elles sont en couleur !



Jean-Paul et Marie-Hélène SILVESTRI

I.G.C

ALDEN



La tablette Global Concept du Camping-Car

I.G.C® est un concept développé par Alden, qui marie l'usage d'une tablette avec la gestion des accessoires du camping-car tels qu'une antenne satellite, un téléviseur, la lumière ou encore l'énergie.

► À quoi sert-elle d'une manière générale ?

Elle peut être connectée en Wifi. Elle vous permet de surfer sur internet, relever vos e-mails, discuter en visioconférence via une webcam, lire des livres électroniques, télécharger des applications, voir des films ou consulter des photos de votre appareil photo numérique, écouter de la musique, et bien plus encore...

► À quoi sert-elle en camping-car ?

Elle autorise une gestion simplifiée, moderne et précise des éléments de votre camping-car, en remplaçant les tableaux de contrôles. Elle pilote votre antenne satellite et votre téléviseur, elle supprime les télécommandes multiples ou encore vous affiche votre reste en stock d'électricité. Elle permet de consulter des listes de bonnes adresses, d'être informé des communications de votre constructeur favori ou de votre concessionnaire. Alden développe des applications dont vous ne pourrez plus vous passer : surveillance à distance, surveillance sur place ou caméra de recul. Le réseau social aFriends ouvre la porte de la communauté des camping-

caristes. Elle vous permet des commandes à distance, comme par exemple programmer un enregistrement TV durant votre absence ou encore surveiller votre domicile.

► Quels sont ses avantages ?

Ses avantages se situent tout d'abord dans sa faculté multitâches. Son approche intuitive est un atout majeur : nul besoin d'explications fastidieuses. Grâce au tactile, son ergonomie autorise une prise en main très rapide. Une autonomie plus importante, un gain de place et de poids ainsi qu'une connectique équivalente à celle d'un ordinateur portable viennent compléter ses nombreux autres atouts.

► Qu'en dit la Presse ?

La tablette numérique qui fait tout à bord [...] une nouvelle petite bombe confectionnée par Alden. [...] Son concept, faire ce que font les autres tablettes [...] et faire ce qu'elles ne font pas : [...] se rendre indispensables dans un camping-car. [...] I.G.C® offre une foule d'applications supplémentaires, entièrement dédiées [...] Wifi - solution simple et pratique du fait qu'il existe de nombreux 'hot spots' où se connecter librement [...] Elle pourra également être reliée en permanence et partout, grâce à une antenne Satnet.

Camping-Car Magazine 233



COMPATIBLE



PARTENARIAT NARBONNE ACCESSOIRES

Où trouver l'I.G.C® ? Les 60 points de vente Narbonne Accessoires s'engagent dans la révolution 'tablettes' en s'assurant la distribution exclusive de la très prometteuse tablette I.G.C®. C'est une vraie bonne nouvelle pour les camping-caristes.

Un personnel compétent et formé pourra conseiller les camping-caristes. De nombreuses applications, dont certaines exclusives Narbonne Accessoires, verront le jour, en plus de toutes les applications déjà installées ou disponibles sur l'Android Market.

La synergie Alden - Narbonne Accessoires est une véritable opportunité pour l'utilisateur. De vrais professionnels de la distribution d'accessoires et le leader de la technologie embarquée mettent en commun leur savoir-faire pour un réel progrès. Une autre vraie bonne nouvelle est la présence dans les points de vente de l'authentique "Nouveauté" de l'année : l'antenne automatique AS4®, la première antenne automatique garantie à vie*. Il sera alors facile de se convaincre de cette véritable avancée technologique, au service du confort de l'utilisateur.

Narbonne Accessoires et Alden à suivre...

NARBONNE
Accessoires
Voyagez comme vous vivez...

Détails des conditions sur simple demande : **ALDEN**, 14 route de Strasbourg, F-67230 HUTTENHEIM ou par Internet: www.alden.fr

* garantie unité extérieure non cessible accordée au premier utilisateur sous réserve de retour du bon de garantie. / ** avec module de conversion

Applications, illustrations et fonctionnalités données à titre informatif susceptibles de modification sans préavis. Certaines applications nécessitent une connexion Wifi. Compte tenu des nombreuses variantes, les applications installées peuvent différer de celles présentées. Alden, AS4, A.I.O., I.G.C. et i-COM sont des marques enregistrées par Alden SAS. / iPhone, iPod touch et iPad sont des marques enregistrées par APPLE Inc.



100 Ans d'expérience et d'innovation
au service de la Qualité et de la Sécurité
Leader Mondial de la Suspension Pneumatique

Firestone

Suspensions pneumatiques
by



DRIVE-RITE

**SPÉCIALISTE DU RENFORT
CHASSIS ALKO SUR MESURE**

- +** Hauteur de franchissement
- +** Résultat garanti
- +** Tenue de route et confort optimisés



Photos non contractuelles

NOUVEAU



LA CENTRALE PNEUMATIQUE AUTONOME

Multi-fonctions, elle vous offre une réserve d'air de 10 litres à 10 bars disponible en permanence. Pour gonfler vos coussins pneumatiques, vos pneus, canots pneumatiques, etc...
Livrée avec soufflette et mano de gonflage.

**NOUVEAU
CRIC PNEUMATIQUE
PROFESSIONNEL**



www.firestone-france.com

GRUPE SHD - DRIVERITE FIRESTONE France • 18, Rue de la Paix • 76410 ST AUBIN LES ELBEUF
Tél : 02.35.81.53.03 • Fax : 02.35.78.67.57 • contact@firestone-france.com



Disponible pour :

- lames de ressort d'origine
- Ressorts hélicoïdaux d'origine



FIRESTONE
N°1 MONDIAL DE LA
SUSPENSION PNEUMATIQUE

DRIVE-RITE
AIR SUSPENSION SYSTEMS
Firestone

« Une gamme complète de renforts de suspensions à air ... »



DRIVE-RITE
AIR SUSPENSION SYSTEMS
Firestone

Groupe SHD
18 rue de la Paix
76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
Tél : 02 35 81 53 03
Fax : 02 35 78 67 57
Contact@firestone-france.com
www.firestone-france.com



TOYOTA



LAND-ROVER



MITSUBISHI



NISSAN

et d'accessoires techniques »



Centrale pneumatique avec réserve d'air
pour gonfler suspensions, pneus....
livrée avec soufflette
+ pistolet de gonflage avec manomètre



**NOUVEAU
CRIC PNEUMATIQUE
PROFESSIONNEL**



DRIVERITE

AIR SUSPENSION SYSTEMS

Firestone

- Leader de la suspension pneumatique depuis plus de 20 ans en Europe, DRIVERITE est née de la multiplication des applications sur les véhicules utilitaires par les carrossiers. Toujours plus lourds, plus larges, plus hauts avec des porte-à-faux importants, les véhicules utilitaires voient leurs suspensions mécaniques d'origine atteindre leurs limites. C'est pourquoi grâce à notre expérience et nos partenariats avec les constructeurs automobiles, nous avons développé une gamme complète de solutions pour optimiser confort, sécurité et tenue de route. Installés en Normandie et doté d'un atelier technique de 1000 m² à proximité de Rouen, nous réalisons pour vous les montages les plus exigeants. Vous découvrirez sur place une équipe compétente pour établir un diagnostic de votre véhicule, vous conseiller et vous proposer une solution technique adaptée. Assistés d'un vaste réseau de revendeurs - installateurs à travers toute la France, nous saurons vous accompagner partout pour toujours plus de confort et de sécurité.

3 questions à ... Sébastien Heurtaux, Directeur général Driverite Firestone France

► Pourquoi un renfort de suspensions ?

Le camping-car à cellule est haut, large, long et souvent affaissé de l'arrière. D'où des transferts de charge importants. Le renfort compense ballant et roulis, tout en redressant la partie arrière. L'utilisateur qui ajoute des équipements - un porte vélos, par exemple - modifie la répartition des masses. Le renfort réduit les effets négatifs de ces ajouts en mode dynamique. Une boule d'attelage doit être placée entre 35 et 42 cm du sol. Elle est bien souvent en deçà des 35 cm. Le renfort replace la boule à une hauteur en conformité avec la norme. Un véhicule mal équilibré rencontre des problèmes d'adhérence au freinage et au démarrage.

Dans ce cas, l'ESP, s'il est présent, et l'antipatinage se déclenchent de manière intempestive. Le renfort redonne un comportement sain au véhicule.

► Les Véhicules Utilitaires Légers actuels sont-ils concernés par un renfort ?

Oui. Les modèles actuels sont souvent longs - avec un porte-à-faux arrière important - et assez lourds, car très bien équipés. Leurs suspensions mécaniques sont très sollicitées par la charge permanente que constitue la cellule - c'est encore plus vrai avec les PL. De toutes les manières, les suspensions d'origine perdent obligatoirement en efficacité dans le temps et ce, quel que soit le véhicule. Par ailleurs, les puissances moteur ayant augmenté, les utilisateurs souhaitent naturellement accroître leur sécurité en éliminant au maximum les facteurs de risques.

► Pourquoi une suspension pneumatique ?

Par rapport à un dispositif métallique, l'air et le caoutchouc naturel d'une suspension pneumatique filtrent mieux les remontées de vibrations verticales. Ensuite, pouvoir faire varier la pression dans les boudins (de 1 à 7 bars), si l'on a un compresseur embarqué (disponible en option), autorise de mettre le véhicule d'aplomb à l'étape (la différence de hauteur entre gauche et droite est de 7 cm). Cette faculté permet aussi d'accéder aux ferrées sans talonner.

Pourquoi choisir DRIVERITE Firestone ? Les secrets d'une qualité inégalée

- 1 - Platines en acier haute résistance anti corrosion
- 2 - Logo Firestone = Garantie d'une pièce d'origine de haute qualité
- 3 - Renfort tressé en acier moulé dans la masse pour plus de résistance
- 4 - Structure croisée 6 à 8 plis pour une meilleure longévité
- 5 - Caoutchouc naturel absorbant les écarts de température
- 6 - Étanchéité parfaitement garantie grâce aux platines serties



SANS COUSSIN



AVANT



AVEC COUSSIN



APRÈS

Expo Sport Camping



Silver



-10%
sur le magasin
et l'atelier sur
présentation de
votre carte adhérent
ACcRéPo.

À découvrir ou
redécouvrir

Notre parc de véhicules
neufs et occasions
(atelier, préparation,
réparation, SAV...)
ainsi que nos
magasins d'accessoires



www.expocamping-loisirs.com

RN 14 - Rue Emile Zola - ZA Porte Ouest - 95480 PIERRELAYE
Tél. 01 34 64 38 55 - Fax 01 30 37 71 10
commercial@expocamping-loisirs.com

ESSONNE Caravanes

Tél. : 01 69 01 72 98

Vente de camping-cars et de caravanes neuves et d'occasions

ESSONNE CARAVANES
42 AVENUE DE LA DIVISION
LECLERC - RN 20
91310 LONGPONT SUR ORGE

www.essoncar.com



OLYMPIUM

**La solution
à la
surcharge**

**Sans permis
E-B
(selon modèle)**



PODIUM

24230 MONTCARET

Tél. +33(0)5 53 73 44 16

Mob. +33 (0)6 79 65 52 95

podium@fautras.org

www.fautras.com



MAXIPODIUM



**Offrez un nouveau look
à votre camping-car !**



www.atelier-des-loisirs.com
contact@atelier-des-loisirs.com
02 96 398 399 - 22100 QUEVERT

Retrouvailles de printemps (singing the rain)

Rendez-vous pris, nous voici sur la route!

Les équipages arrivent à bon port entre le mercredi et le jeudi afin de profiter pleinement de la région du Berry.



Jocelyne et Didier, Baronne et Baron de la Gravette, nous ont chaleureusement accueillis dans leur demeure avec un apéritif festif (le premier d'une longue série) avec remise des plaques bleues aux nouveaux équipages, suivi d'un dîner à l'espagnol où nous avons pu faire tous ensemble connaissance.



Dès le vendredi matin, armés de parapluies, quinze équipages embarquent à bord de leur camping-car, direction Ainay le Château, pour y visiter le village et y découvrir les restes de l'ancien château et le village de l'enfance de Jocelyne.

Dès 14H30, retrouvailles des équipages pour une visite du château privé d'Ainay le Vieil. Après la visite, nous nous sommes rassemblés pour une photo au centre de la France sous un soleil de plomb (ouf), nous voici repartis en direction de La Gravette, apéro et dîner à l'espagnol au rendez-vous!

Le journaliste de la Montagne, ainsi que deux représentants de l'office du tourisme, nous ont fait l'honneur d'être parmi nous.

Samedi matin, nous avons visité la fromagerie Dérêt à Theuville, Dégustation et achat de fromage pour certains.



Nous avons déjeuné à Bonnet de Tronçais dans les camping-cars ou à la pizzeria. Afin de digérer un peu, nous nous sommes rendus dans la forêt de Tronçais avec deux guides expérimentés, petite leçon sur l'environnement et comment gérer une forêt domaniale.



S'en suit un apéritif où nous avons célébré la naissance de Faustine ainsi que l'arrosage de camping-car, puis un cochon grillé préparé par le traiteur de Lurcy suivi d'une soirée dansante.

Dimanche, réveil au clairon, avec croissants et pains au chocolat servis par nos hôtes la baronne et le baron, après-midi visite de la faïence annulée suite aux dégâts du four, du coup ce sera détente, RTT, marche, vélos et pour certains. bavardages, réfection d'une clôture pour les moutons Bêêêêêê!!! Et pour d'autres, départ vers des contrées lointaines.

Lundi, visite de Ainay le château pour les quinze autres équipages restants.

Nous remercions vivement Jocelyne et Didier pour leur accueil chaleureux malgré les circonstances auxquelles ils ont été confrontés avant notre arrivée.

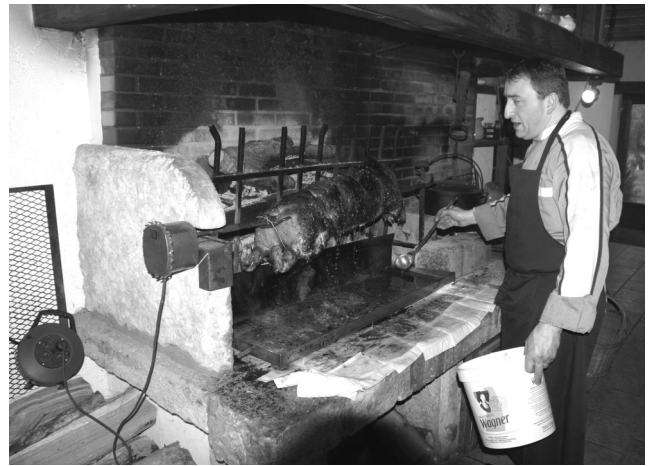
Merci pour ce séjour fabuleux, nous serions volontiers restés dans votre belle région mais ce n'est pas le chêne qui nous attend mais le boulot !

MERCI aux organisateurs...

Jacky et Marie CHICOT



Pensez à aller sur notre site, d'autres photos vous y attendent et elles sont en couleur !



Les retrouvailles de printemps (suite)

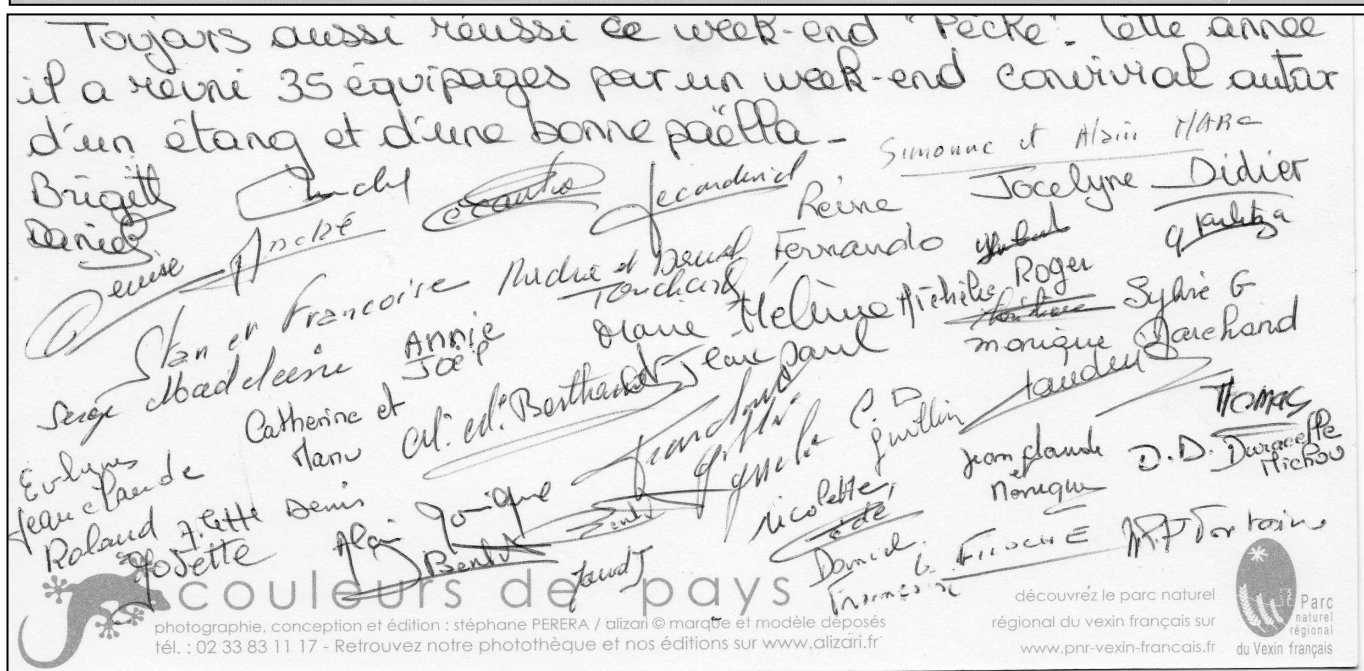
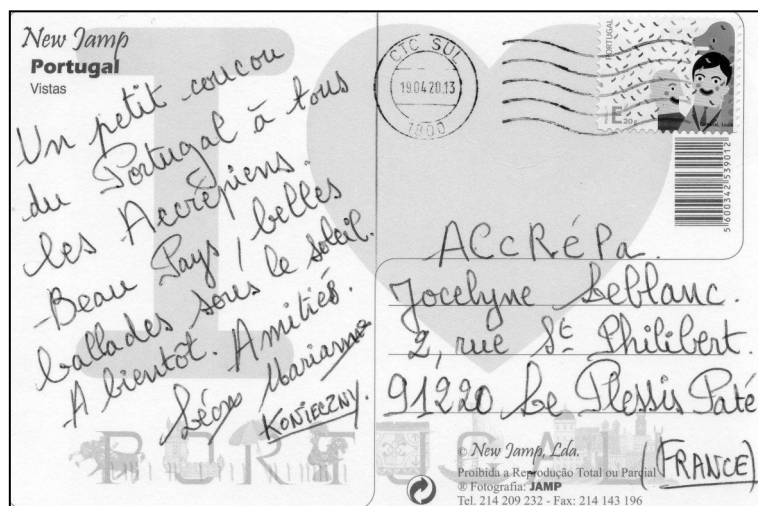
- Château AINAY LE VIEIL
- Le centre de la FRANCE



← Bruère-Allichamps (18) : Centre de la France



Ils ont pensé à nous





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 26 octobre 2013

- J'assisterai à l'Assemblée Générale

- Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale et j'envoie mon pouvoir

(rayer la mention inutile)

POUVOIR

Nom : Prénom :

Absent à l'AG de l'ACcRéPa le 26 octobre 2013,
Je donne mon pouvoir à :

Nom : Prénom :

Date : Signature :

Le règlement intérieur de l'ACcRéPa a limité l'attribution des pouvoirs à 3 par personne.

Vous avez la possibilité

- soit d'établir votre pouvoir au nom d'un adhérent après vous être assuré qu'il peut encore en recevoir.*
- soit de le laisser en blanc et le bureau l'attribuera selon les possibilités.*

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénoms : tél :

Repas du samedi soir et buffet du dimanche Nbr : X 58,00 € = €

Repas du samedi soir seulement : Nbr : X 47,00 € = €

Total à payer = €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ACcRéPa

Proposition de candidature au conseil d'administration

Je soussigné, NOM..... Prénom Adhérent n °.....

Membre de l'ACcRéPa depuis au moins un an, me présente en tant que candidat au Conseil d'Administration et je m'engage, si je suis élu, à assurer un poste à responsabilité.

Fait le

Signature

Feuillet à retourner IMPERATIVEMENT avant le 30 Septembre 2013 à :
ACcRéPa - Jocelyne LEBLANC 2 rue Saint-Philibert 91220 LE PLESSIS-PATE

> L'assurance d'une totale liberté !



Profitez de l'offre
réservée aux
adhérents :

-10% de
réduction à vie !*

À la MFA, bien protéger votre camping-car, c'est protéger votre véhicule, vous, conducteur, vos passager et vos biens.

Nous avons imaginé pour vous un contrat spécifique et complet qui couvre **l'ensemble de vos besoins** ainsi que le contenu et les accessoires de votre camping-car (couverts automatiquement à hauteur de 2 000€).

MFA **Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances**
Tél. : 01 49 68 68 68 - www.mfa.fr

*Offre valable pour toute souscription d'un contrat camping-car.

Demande de devis : à découper, à glisser dans une enveloppe et à retourner sans affranchir à : MFA Service Marketing - Libre Réponse n°43816 - 92119 Clichy Cedex

Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____ Portable : _____

J'accepte de recevoir les offres de MFA par : ☐ Mail ☐ SMS

Marque du camping-car : _____

Valeur : _____ €

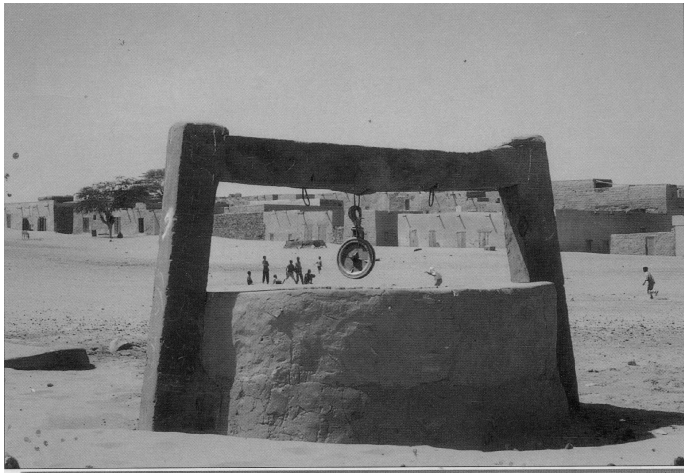
Date de mise en circulation : _____

Coefficient Bonus/Malus : _____

Code postal du lieu de garage : _____

Conformément à la loi Informatique et Liberté (n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), les données à caractère personnel collectées sur le site www.mfa.fr et/ou par courrier, lors de la souscription d'un contrat d'assurance MFA et au cours de son exécution, sont destinées à la MFA en sa qualité de responsable de traitement. Ces données peuvent également être destinées, le cas échéant, aux coassureurs et réassureurs, aux organismes professionnels et aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont utilisées par la MFA pour les finalités suivantes : exécution et gestion du contrat d'assurance, élaboration de statistiques, réalisation d'actions de prospection et d'animation commerciale, gestion et prévention des risques opérationnels, ainsi que pour l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur. Elles sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités précitées. Vous disposez de droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition, que vous pouvez exercer en adressant votre demande, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité et de votre numéro de sociétaire, à l'adresse suivante : MFA - Correspondant Informatique et Liberté - 6 rue Roemler - BP 2111 - 92111 Clichy Cedex - info@mfat.fr

Ils ont pensé à nous



République Islamique de Mauritanie
Chinguetti : puit - Libranie du Désert

Souvenir d'un voyage
surprenant, dépayssant et super
dans une population accueillante
des photos & des films, des contes
des anecdotes, etc... nous voici
de retour au Maroc.

Prenons à vous.

Amitiés à tous.

*Philippe Daniel
Gersand*

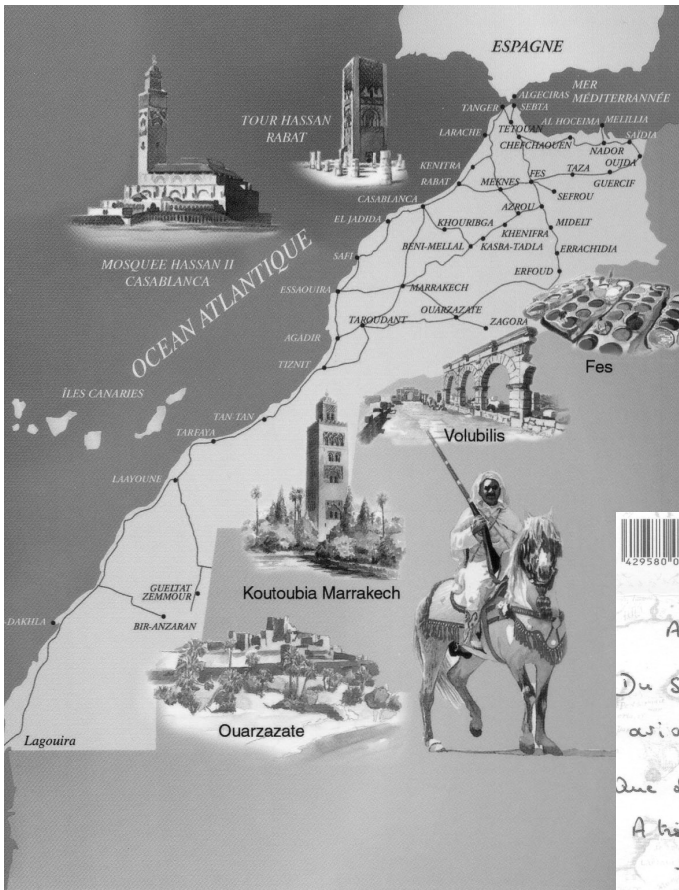
Lozano & Campos
1999 ©

99-8-1000
LE JARDIN DES DUNES
NUOAKCHOIT Reproduction interdite

ACCREPA
2, rue St Philibert
91220 Le Plessis Paté

France

De MAURITANIE



Du MAROC

Nous pensons bien à vous sous le Soleil Marocain.
Très bonne équipe joyeuse et pleine de félicités
pour épicer un peu le quotidien.
Amitiés et bisous à tous Anki Misse Beaubec
Gros bisous du Maroc où nous passons
un agréable séjour dans une ambiance super
Bonne nuit. Amy.
Amitiés à tous les FILOCHE

RAIMAGE S.A.R.L.
Tél.: 05 39 93 42 02 - TANGER

[REF: 10]

© Raimage
RAISSOUNI IMAGE



LE PHOTOGRAPHE - 05 90 88 68 06
Cartes Postales : www.lephotographe.net
5017 - Cascade aux écrevisses



A tous les ACCREPIENS...

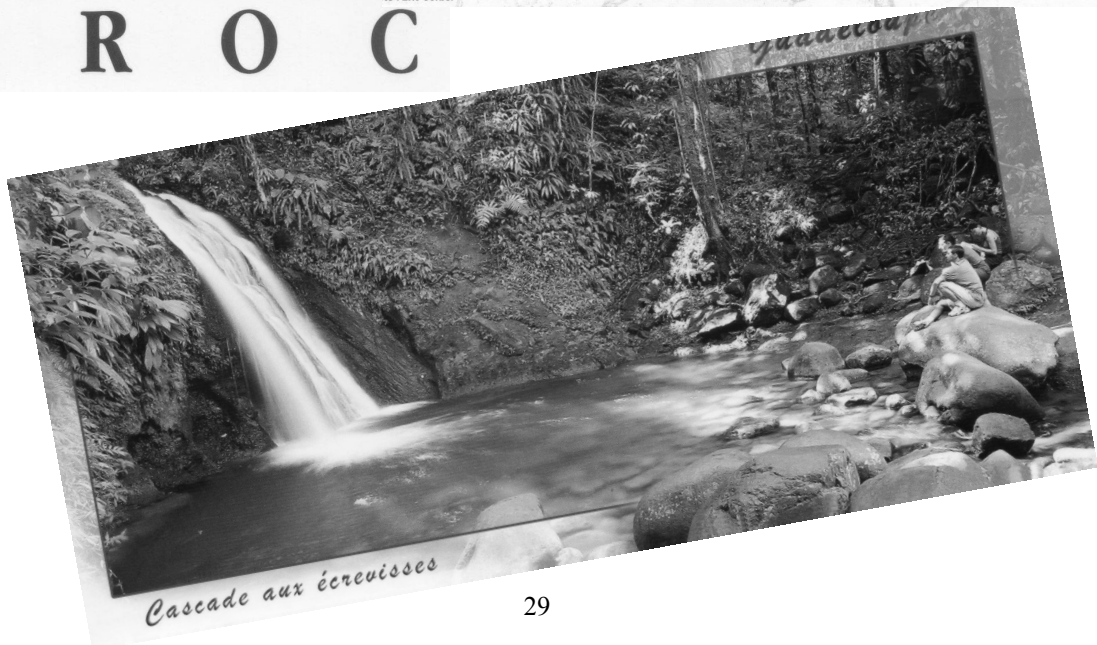
Du Soleil et encore du Soleil, nous.
avons tous besoin. Température de l'air 29°
de l'eau 26°
du bonheur!!! du Pouch. 50°
A très Bientôt à Tous.
Ranette et Alain.

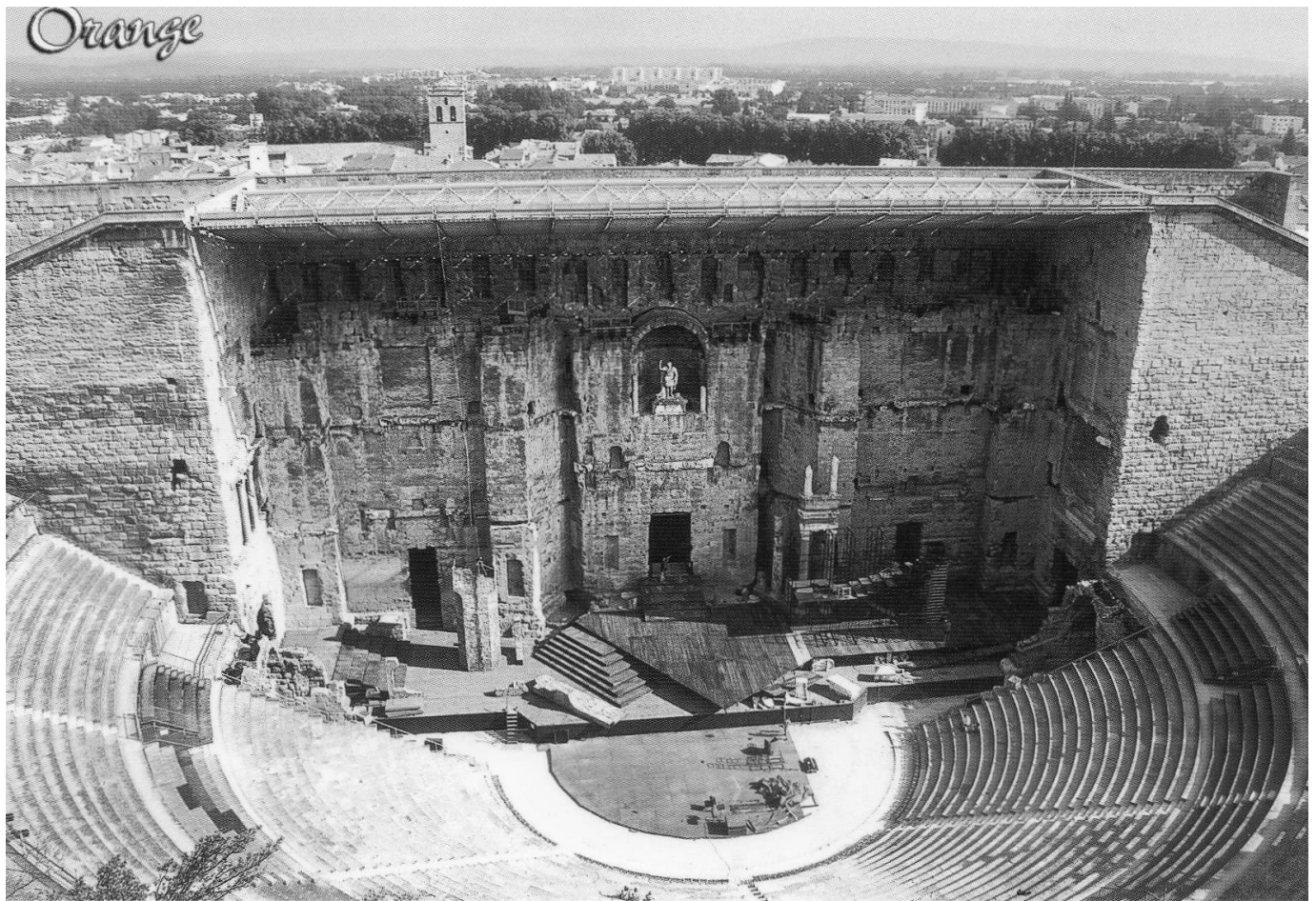
De GUADELOUPE

ito : Eric Corbel

Imprimé en France

M A R O C





ORANGE (Vaucluse - France)
Le Théâtre Antique édifié au début du 1er siècle
(longueur : 103 m, hauteur : 36 m)

On a pensé à vous
à la fête des clubs de
la FFAC 2013 à Orange

Claudine
Alex C.
Nelly
Catherine
Christine
Pierre et Régine
Rain Monique
Claude et Georges
Daniel et Collette
Seannine Hanc

Jaclyn
Lidou
Leanne
Suzanne
Richard
Les Filoché

3 538786 010015

V 877540

MB 10595-J
CD 292

*Madame la Présidente de
l'ACChéPa.*

9 1 2 2 0

Le Plessis Paté

EDITIONS CELLARD - 13, rue de l'Economie - 69500 BRON - Reproduction Interdite



Association Camping-Cariste Région Parisienne

DEMANDE D'ADHÉSION Année 2014

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACCRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACCRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

**Ces questions n'ont qu'un seul but :
Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir
Merci de votre confiance et bienvenue.**

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Monsieur : **Prénom :**
Date de naissance / / **Actif ou Retraité - Profession ou ancienne**
Madame : **Prénom :**
Date de naissance / / **Active ou Retraitee - Profession ou ancienne**
Enfant(s) à charge Prénoms /Ages :

Adresse :
Code postal : **Ville :**
N° téléphone domicile : **N° téléphone mobile :**
Adresse courriel : @
Marque et type de votre camping-car :
Avez-vous la C.B ?
Avez-vous précédemment été membre d'un club de Camping-Caristes ?
Si oui, lequel ? **S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC**
Indiquez votre n° d'adhérent : **Possédez-vous la plaque bleue :**

Cotisation année 2014 : 60 euros

Droit d'entrée pour la première année : ...10 euros (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Paiement par chèque de : **70 euros** à l'ordre de **l'ACCRéPa**.

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

Siège social : 2 rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE - Tél. 06 10 92 08 22 - Courriel : accropa@accropa.fr - Site WEB : <http://accropa.fr>
 Association loi 1901 – Sous-préfecture de Palaiseau n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars
 Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance ALLIANZ n° 45413848
 Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motorhomes (F.I.C.M.)

Conditions générales et particulières d'organisation des sorties

L'inscription à l'une de nos sorties implique l'acceptation des conditions générales et particulières ci-dessous rappelées

Conditions générales

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme dont le texte est reproduit ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Le bulletin d'inscription et le programme de la sortie constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires les caractéristiques, conditions particulières et prix de la sortie tels qu'indiqués dans le bulletin d'inscription et le programme seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de bulletin d'inscription ou de programme le présent document constitue, avant la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie AGF/Allianz « Le Calvez Xavier 77 Bld Albert 1^{er}, BP 20206 35202 RENNES Cedex 2 » un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile à hauteur de 153.000€ au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle.

ART. R211-5 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ART. R211-6 - Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage et du séjour tels que :

- 1°. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou autres usages du pays d'accueil.
- 3°. Les repas fournis.
- 4°. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5°. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6°. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7°. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ.
- 8°. Le montant ou le % du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde.
- 9°. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10.
- 10°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11°. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après.
- 12°. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes locaux de tourisme.
- 13°. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie.
- 14°. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

ART. R211-7 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART. R211-8 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les 2 parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1°. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assurance ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2°. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjours fractionnés les différentes périodes et leurs dates.
- 3°. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, l'heure et lieu de départ et de retour.
- 4°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5°. Le nombre de repas fournis.
- 6°. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7°. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8°. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après.
- 9°. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10°. Le calendrier et les modalités de paiement du prix : en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.
- 11°. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12°. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13°. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus.
- 14°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15°. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous.
- 16°. Les précautions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17°. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (N° police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18°. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19°. L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur au moins 10 jours avant la date prévue du départ les informations suivantes :
A: Le nom, l'adresse et le N° de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et N° de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut le N° d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
B: Pour les voyages et séjours de mineur à l'étranger, un N° de téléphone, une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place du séjour.
- 20°. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.
- ART. R211-9 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur.
- ART. R211-10 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART. R211-11 - Lorsque avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparations pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART. R211-12 - Dans le cas prévu à l'article L211-5, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec AR. L'acheteur sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées. L'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART. R211-13 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un % non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparations pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix.
- Soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

Conditions particulières

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le bulletin d'inscription. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le bulletin seront communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autres ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si la sortie s'en trouve écourtée, allongée ou annulée.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Annulation, modification et cession

Le remboursement total ou partiel des prestations n'est pas possible, sauf cas très exceptionnel dûment justifié, après accord unanime des membres du bureau.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

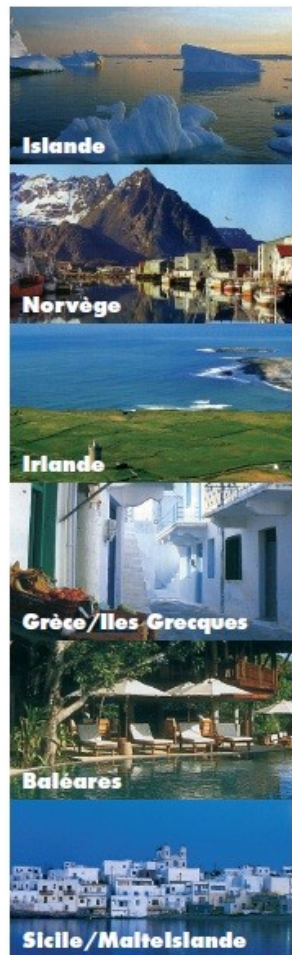
Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces billets de banque ; fourrures, bijoux, et objets précieux.

De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Sauf demande expresse de l'adhérent, toute photographie le concernant pourra être publiée dans notre revue.



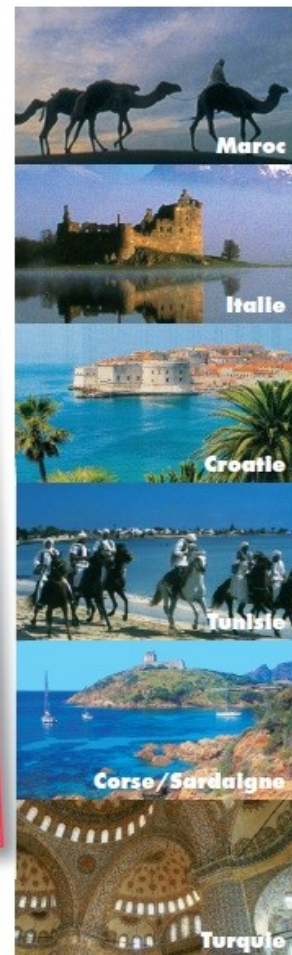
Toutes traversées maritimes aux meilleurs prix

SETE - TANGER
& SETE - NADOR
 Nouveaux FERRIES - Nouvelle COMPAGNIE
 MODERNE - CONFORTABLE - RAPIDE



www.euromer.net

EURO-MER - 5, quai de Sauvages - CS 10024 - 34078 MONTPELLIER CEDEX 3
 Tél. 04 67 65 67 30 - Fax 04 67 65 20 27



lic 03496003
0680-3



03 44 08 33 97

www.abri-proteccar.com



Protégez votre véhicule de la pluie, neige, givre, soleil...

PARCS D'EXPOSITION

RN1 La Mare d'Ovillers
 60570 MORTEFONTAINE EN THELLE
 03.44.08.33.97

Quartier La Tuilerie
 RDN 7
 83 PUGET SUR ARGENS
 03.67.21.95.04

PIERREFEUX D'AQUITAINE
 47180 Ste BAZEILLE
 05.53.88.94.81

LA FRANCE COMPTAIT 250 000 CAMPING-CARS EN 2011. UNE NOUVELLE CIBLE POUR LES CAMBRIOLEURS ?

Pour un devis
en quelques
minutes, appelez
le 0810 500 810
(prix d'un appel local)

► Pour partir en toute tranquillité,
la MAIF assure votre camping-car
comme moyen de transport,
mais aussi tout ce qu'il contient,
comme à la maison*.



ASSUREUR MILITANT.

Parlons-en.

* Selon conditions contractuelles.

► Délégation MAIF d'Arpajon
6 rue Marc Sangnier - 01 60 83 64 00

Délégation MAIF d'Évry
Bois-Sauvage - 12 rue du Bois-Guillaume - 01 69 47 67 00

Retrouvez-nous aussi sur www.maif.fr/campingcar



MARQUET

campingcar-77.com

anciennement



Claye Souilly Caravanes



WWW.CAMPINGCAR-77.COM

**Ouvert
7/7j**

**+200 VÉHICULES EN EXPOSITION PERMANENTE
GRAND CHOIX DE VÉHICULES NEUFS À PRIX DESTOCKAGE !**

CLAYE SOUILLY CARAVANES

DEVIENT

**NOUVEAU
à 15 mn.
de Claye Souilly**



MARQUET

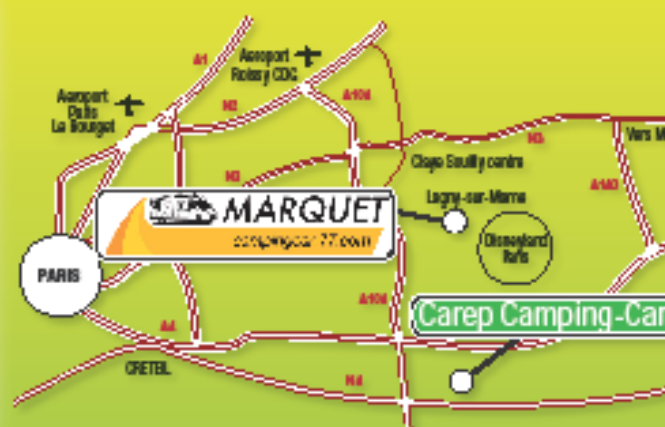
campingcar-77.com

**51 Avenue Georges Clémenceau
77400 Lagny-sur-Marne**

Tél. 01 78 09 73 08

campingcar77@gmail.com

Du lundi au samedi de 9h-12h30 et 14h-19h et le dimanche de 14h à 19h



**CAREP
campingcar IDF**

www.carep-camping-car.com

**NOUVEAU
CADRIA²**



**Ouvert
7/7j**

CAREP CAMPING-CAR

111 Avenue de Général de Gaulle - 77330 Ozoir-la-ferrière - Tél. 01 60 02 76 08

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h. Ouvert le dimanche de 14h à 19h.

**100 CAMPING-CARS EN EXPOSITION PERMANENTE
COLLECTION 2012 - NEUFS
DESTOCKAGE ET OCCASIONS SÉLECTIONNÉES**

LA MAURITANIE EN CAMPING-CAR

6 voyages de janvier et mars chaque année
avec départs garantis

2 circuits différents possibles
à combiner en un voyage

le programme détaillé
des infos pratiques
des récits de voyage
des photos de Mauritanie
une vidéo du voyage

ainsi que
des adresses de campings
des stationnements
des conseils pour le Maroc
avec points GPS

sont téléchargeables sur
www.mauritanie-aventure.com

les camping-cars restent sur la route
goudronnée et forment
un camp de base itinérant

expéditions dans le désert
avec les 4x4 de l'organisation
vous pourrez les conduire

sortie en mer en voilier
avec les pêcheurs
du Banc d'Arguin

possibilité d'extension
au Sénégal

MAURITANIE AVENTURE

tél. 04 71 02 90 07

tél. 06 14 82 49 41

mauritanieaventure@free.fr

